

## 2021\_CT2\_444

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2021 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives**

---

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Rapporteur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Politique culturelle et sportive Sports

■ Séance du 30 Septembre 2021

07\_1\_01

#### ■ **PRODAS 2021 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du projet PRODAS (Projet de Développement des Activités Sportives).

PRODAS est un dispositif sportif, éducatif et social répondant aux besoins sociaux et sociétaux des populations jeunes situées en QPV (quartier prioritaire ville).

En partenariat avec les services des sports et Politique de la Ville des différentes Communes répondant aux critères du nouveau « Contrat de ville » (loi n°2014-173 du 21 février 2014), le dispositif PRODAS a pour ambition de fédérer les différents partenaires sportifs, clubs de haut niveau, clubs sportifs, associations de proximité ainsi que les centres sociaux culturels, autour d'un projet de développement des activités sportives au sein même des quartiers prioritaires (actions en pied d'immeuble) ou au sein des clubs sportifs.

Le dispositif PRODAS a pour objectif principal de favoriser l'accès au « Sport pour Tous » ; il répond notamment au besoin des jeunes d'accéder à des activités sportives, de rétablir l'égalité de la pratique sportive en supprimant les freins financiers.

Ce dispositif représente un outil d'insertion sociale et joue le rôle de passerelle entre une population jeune souvent en situation de décrochage et les clubs sportifs.

Ce programme permet aujourd'hui à des jeunes des quatre Communes concernées par ce dispositif, Aix-en-Provence, Pertuis, Vitrolles et Gardanne, de s'initier aux disciplines sportives en partenariat avec de nombreuses associations.

# Métropole Aix-Marseille-Provence

En 2019, ce dispositif a été lauréat de la 16ème édition du concours « Fais-nous rêver » organisé par l'Agence Pour l'Education Par le Sport (APELS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant de reconnaître des projets labellisés d'éducation par le sport.

L'APELS est une association loi 1901 nationale et indépendante. Depuis 20 ans, l'APELS est un acteur de l'innovation sociale qui construit des programmes pour insérer et éduquer les jeunes par le sport. Grâce à un réseau de 1.000 associations repérées sur l'ensemble du territoire français, elle a accompagné plus de 100.000 jeunes talents éloignés de l'emploi ou décrocheurs scolaires.

Le dispositif PRODAS permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix de subventionner à 100% les projets d'actions proposés par les associations du Territoire.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde.

Les 2 subventions proposées sont détaillées dans le tableau joint pour un montant total de 16.000 €.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé par délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Territoire du Pays d'Aix n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation du Territoire du Pays d'Aix pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles après analyse des documents transmis par l'association.

Par ailleurs, l'article 59 du Règlement Budgétaire et Financier fixe les modalités de versement des subventions (si le montant de la subvention est supérieur à 5 000 €) comme suit :

- un acompte de 80% sera versé au bénéficiaire après signature de la convention correspondante et ce pour l'ensemble des subventions.
- le solde de 20% sera versé à la fin de l'année sur présentation avant le 1er novembre 2021 :
  - d'un compte de résultat définitif ou d'un compte de résultat provisoire accompagné dès lors du compte de résultat définitif de l'année N-1, signés du Président et du Trésorier de l'association ;
  - s'il y a lieu, du dernier rapport du Commissaire aux Comptes certifié.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

### **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre n°2010\_A110 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative à la validation du projet PRODAS ;
- La délibération n°2017\_CT2\_521 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2017 relative à la modification de la délibération cadre du dispositif PRODAS ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2021\_CT2\_019 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 relative à l'attribution de subventions en fonctionnement aux grands opérateurs culturels ;

013-200054807-20210930-2021\_CT2\_444-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

# M é t r o p o l e   A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- L'avis de la Commission de Territoire Culture et sports du 13 septembre 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le dispositif sportif, éducatif et social PRODAS (Projet de Développement des Activités Sportives) répond aux besoins sociaux et sociétaux des populations jeunes situées en QPV (quartier prioritaire ville).

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées 2 subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives dans le cadre du PRODAS telles que décrites dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 16.000 €.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section fonctionnement - Chapitre 65, Fonction 326, Nature 65748.

PROJET de Développement des Activités Sportives 2021  
Subventions relatives à l'organisation d'animations sportives  
Conseil de Territoire du 30 septembre 2021

| Guichet unique 2021 | Nom de l'association                  | Action                                                                             | Discipline | Subvention sollicitée | Subvention n-1 | BP Global Asso | BP Action | Subvention proposée | Convention | Commune Asso    | Commune Action  | Nbre Actions | Nbre Heures | Effectif | Activité annuelle | Commentaires / Description Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|----------------|----------------|-----------|---------------------|------------|-----------------|-----------------|--------------|-------------|----------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 00025               | Sports et jeunes Vitrollois           | Animations en pied d'immeubles « Un Ring dans la Rue » et inscription dans le club | Boxe       | 12 000 €              | 12 000 €       | 145 355 €      | 12 000 €  | 10 000 €            | Non        | Vitrolles       | Vitrolles       | 20           | 400         | 400      | Oui               | L'association dispense des stages d'apprentissage de la boxe pieds poings en pied d'immeuble sur les QPV de Vitrolles et elle intervient aussi pour l'association ALLOTRA qui organise des activités pour les gens du voyage. Chaque stage de 2h30 minimum nécessite l'installation d'un ring mobil, d'une sono et l'intervention de 4 personnes pour l'encadrement. |
| 000831              | Centre sportif et culturel Les Hippos | Animations dans le quartier du Jas de Bourfan                                      | Boxe       | 6 000 €               | 6 000 €        | 34 000 €       | 6 000 €   | 6 000 €             | Non        | Aix-en-Provence | Aix-en-Provence | 54           | 150         | 250      | Oui               | Association qui anime des stages de boxe avec la mise en place d'un ring mobile sur le Jas de Bourfan, Encagnane et Corsy tout au long de l'année.                                                                                                                                                                                                                   |
| TOTAL               |                                       |                                                                                    |            |                       |                |                |           |                     |            |                 |                 |              |             |          |                   | 16 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_444-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_444-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2021 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 58 |
| Votants                      | 52 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 52 |
| Majorité absolue             | 27 |
| Pour                         | 52 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 13 OCT. 2021